

Cartographie des risques

Délibération n° C-17-20

Le Conseil d'administration, réuni le 27 juin 2017

Vu le décret n°2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'Etablissement public foncier (EPF) de Bretagne ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2014 portant nomination de la Directrice Générale de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

Vu le règlement intérieur modifié de cet établissement, approuvé par délibération n° C 15-21 du conseil d'administration en date du 24 novembre 2015 ;

Vu le plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2016-2020, approuvé par délibération n° C 15-17 du conseil d'administration en date du 24 novembre 2015 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Approuve la cartographie des risques et le plan d'actions annexés à la présente délibération ;

Nombres de votants : 27 Nombre de voix POUR : 27 Nombre de voix CONTRE : 0 Nombre d'abstentions : 0

Transmis au Préfet de Région le **06 JUL. 2017**
Approuvé par le Préfet de Région le **11 JUL. 2017**
Le Préfet de Région


Christophe MIRMAND

Le Président du conseil
d'administration


Dominique RAMARD

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne et affichée au siège de l'établissement, sis 72 boulevard 1er – CS 90721 – 35207 RENNES cedex 2.
La présente délibération et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'établissement public foncier de Bretagne.*



